Paris : la députée écologiste Catherine Hervieu dépouillée dans une gare… Hocine le pickpocket condamné pour la 37e fois

10/10/2025 à 13h09



Le 27 juillet dernier, la députée écologiste Catherine Hervieu (élue députée en juillet 2024 dans la 2e circonscription de Côte-d'Or, sous la bannière NFP) quitte sa circonscription de Dijon pour se rendre en train à Paris.

Arrivée gare de Lyon, elle se dirige vers les automates du métro pour acheter un ticket direction l'aéroport. (…) C'est alors qu'un homme s'approche, et s'impose, pour l'aider. Il lui conseille simplement de recommencer l'opération et en profite surtout pour mémoriser son code de carte bleu, puis pour voler son portefeuille en ouvrant discrètement son sac à dos. (…)

Son portefeuille s'est volatilisé, et avec lui l'ensemble des papiers d'identité qui s'y trouvaient. Or, sans papiers, impossible de prendre l'avion. Et sans argent, impossible de rentrer à Dijon. (…)

Hocine H., 51 ans, né à Nanterre, déjà 36 mentions à son

casier judiciaire, en grande partie pour des faits similaires. Condamné à plusieurs peines de prison ferme, il purgeait au moment des faits une peine en semi-liberté pour des faits de vols. Il souffre également de graves problèmes psychiatriques, en l'occurrence une schizophrénie paranoïde, qui lui a valu une dizaine de séjours en psychiatrie. (…)

Le prévenu, tassé dans son box, écoute d'un air égaré, puis finit par balbutier : *« Je suis désolé… J'étais dans le besoin. Ma mère est repartie en Algérie, j'étais seul. C'était la galère, je n'ai pas trouvé d'autre moyen de me nourrir… Je suis malade. »* Le procureur requiert 30 mois de prison ferme, et donc un maintien en détention, ainsi que trois ans de sursis probatoire. (…)

Après délibération, le tribunal l'a condamné à 12 mois de prison ferme, avec maintien en détention, ainsi qu'à une interdiction de paraitre dans les gares parisiennes.

Le jour des faits, il n'aurait d'ailleurs pas pris son traitement. Placé en garde à vue, il a subi un examen psychiatrique qui conclut à une altération partielle de son discernement. En clair : il est malade, n'était pas lucide au moment des faits, mais pas au point d'échapper à la sanction pénale.

Valeurs actuelles